



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 08 février 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI



DEL/2023/FI/1
EXERCICE BUDGETAIRE 2023
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif du budget principal de la ville de Hem s'élève pour l'exercice 2023 à :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 22 300 000,00 euros en recettes
- 22 300 000,00 euros en dépenses

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3 563 915,00 euros en recettes
- 3 563 915,00 euros en dépenses

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Économie, Moyens et Administration Générale,

A 30 voix pour, 1 abstention : Karima CHOUIA et 2 voix contre : Mathilde LOUCHART et Jacques DUPONT, le Conseil Municipal décide d'approuver ce budget primitif.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte, le 03/02/2023

